

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIIS BUECH

EXTRAIT N° 31.26 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 13 FEVRIER 2026

- En exercice : 89
- En exercice : 89
- Présents : 56
- Votants : 74 (18 procurations)
- Suffrages exprimés : 72 (71 pour, 1 contre et 2 abstentions)
- Secrétaire de séance : Mme Cécile LIOTARD

Le treize février deux mille vingt-six, à dix heures, le conseil de communauté dûment convoqué le trente-et-un janvier deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Laragne-Montéglin (commune de Laragne-Montéglin), sous la présidence de M. Gérard TENOUX, Premier Vice-Président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch, par suppléance, pour le Président empêché.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE représentée par sa suppléante, Mme Christiane DESAILLOUD
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD représenté par son suppléant, M. Daniel TERRIER
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU représenté par M. Gêrôme GARCIN à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Florence RECROSIO ENTRESSANGLE
- Pour la commune de La Pierre : Mme Elisabeth DEPEYRE
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN
 - M. Pierre SEINTURIER
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
 - M. Maurice BRUN représenté par Mme Annick ARMAND à qui il a donné procuration
 - Mme Anne TRUPHEME
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU représenté par Mme Renée MAOUI à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Paul COUDOURET
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Alain D'HEILLY à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY représenté par son suppléant, M. Alain MONTAY
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
 - Mme Marilyne RICHAUD représentée par Mme Martine GARCIN à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE

- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX représentée par Mme Véronique ARLAUD à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Serge ARLAUD
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP représentée par M. Luc DELAUP à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Jeannie DENIEAULT
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX représenté par Mme Annick REYNAUD-FREY à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard COSSU
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND représenté par M. Eric DEGUILLAME à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Robert ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Éric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD
 - Mme Arlette MAYER
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Franck PERARD représenté par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui il a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Bernard CODOUL
 - Mme Christiane GHERBI représentée par M. Bernard CODOUL à qui elle a donné procuration
 - M. Nicolas LAUGIER représenté par Mme Françoise GARCIN à qui il a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par Mme Christine REYNIER à qui elle a donné procuration
 - M. Sylvain JAFFRE
 - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Sylvain JAFFRE à qui elle a donné procuration
 - M. Patrick CLARES
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Jean-Pierre BOY représenté par M. Jean-Louis CLEMENT à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE représenté par sa suppléante, Mme Patricia SOUGEY LARDIN
- Pour la commune de Thèze : M. Gérôme GARCIN
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHÜLER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL
 - M. Grégory MOULLET représenté par M. Gérard NICOLAS à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO représenté par M. Florent MARTIN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Christian CHAUVIN
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE

- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Mison : M. Robert GAY
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - Mme Cécilia LOUVION
 - M. Cyril DERDICHE
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK

ORDRE DU JOUR : Détermination du montant du reversement du produit de la TEIT-LD aux communes membres

La Taxe sur l'Exploitation des Infrastructures de Transport de Longue Distance (TEIT-LD) a été introduite par la loi de finances de 2024. Cette taxe est allouée aux communes, aux intercommunalités, aux départements, et à d'autres collectivités territoriales comme la ville de Paris ou la collectivité de Corse, qui ont la compétence en matière de voirie.

Le décret n° 2025-964 du 12 septembre 2025 définit les modalités de répartition et de reversement de cette taxe entre ces différentes entités, pour financer l'entretien et la gestion des routes.

Il précise que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, auxquels les communes n'ont pas transféré la totalité de la compétence voirie (ce qui est le cas de la CCSB), reversent à leurs communes membres une partie du produit qu'ils ont perçu.

Dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'arrêté fixant le montant total de la TEIT-LD, l'assemblée délibérante de l'EPCI doit se prononcer à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, afin de déterminer le montant du reversement ainsi que la part affectée à chaque commune membre en tenant compte de la répartition de l'exercice de la compétence et de la longueur de voirie sur laquelle la commune exerce la compétence.

Cette dotation de reversement constitue une dépense obligatoire de l'EPCI.

Le produit de TEIT-LD correspondant au territoire Sisteronais Buëch tel qu'arrêté le 16 décembre 2025 s'élève à 44 035 €.

La CCSB exerce très partiellement la compétence voirie puisque cette dernière se limite aux voiries des zones d'activité et à l'accès au site d'envol de Chabre. Il est donc proposé de reverser l'intégralité du produit aux communes membres, proportionnellement à la longueur de leur voirie telle qu'elle ressort des données de l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique locale.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le reversement intégral du produit de TEID-LD au profit des communes membres de la CCSB, soit un montant total de 44 035 € ;
- approuve la répartition de ce produit entre les communes membres en fonction de la longueur de voirie dont elles conservent la charge, établie comme suit :

Communes	Département	Longueur de voirie (en mètres)	Montant de TEID-LD à reverser (en €)
Authon	04	4.083	206
Barret sur Méouge	05	6.907	349
Bâtie Montsaléon (La)	05	12.170	615
Bayons	04	18.804	950
Bellaffaire	04	3.817	193
Bersac (Le)	05	7.737	391
Caire (Le)	04	2.050	104

Chanousse	05	2.732	138
Châteaufort	04	5.001	253
Clamensane	04	5.543	280
Entrepierres	04	22.043	1.113
Eourres	05	1.268	64
Epine (L')	05	10.736	542
Etoile-Saint-Cyrice	05	2.940	149
Faucon du Caire	04	681	34
Garde-Colombe	05	28.583	1.444
Gigors	04	1.209	61
Laborel	26	5.802	293
Lachau	26	6.883	348
Laragne-Montéglin	05	43.720	2.208
Lazer	05	16.673	842
Melve	04	7.799	394
Méreuil	05	7.287	368
Mison	04	53.944	2.725
Monétier-Allemont	05	13.126	663
Montclus	05	1.790	90
Montjay	05	3.300	167
Montrond	05	5.795	293
Motte du Caire (La)	04	16.964	857
Moydans	05	3.483	176
Nibles	04	6.031	305
Nossage-et-Bénévent	05	4.236	214
Orpierre	05	16.721	845
Piarre (La)	05	5.373	271
Poët (Le)	05	37.935	1.916
Ribeyret	05	10.869	549
Rosans	05	15.933	805
Saint-André-de-Rosans	05	11.096	560
Saint Geniez	04	5.524	279
Saint-Pierre-Avez	05	1.758	89
Sainte Colombe	05	3.561	180
Saléon	05	5.542	280
Salérans	05	3.659	185
Savournon	05	8.333	421
Serres	05	24.752	1.250
Sigottier	05	8.426	426
Sigoyer	04	8.528	431
Sisteron	04	111.199	5.617
Sorbiers	05	2.443	123
Thèze	04	16.521	834
Trescléoux	05	11.045	558
Turriers	04	9.235	466
Upaix	05	43.316	2.188
Val-Buëch-Méouge	05	61.151	3.089
Valavoire	04	5.512	278
Valdoule	05	15.594	788
Valernes	04	19.696	995
Vaumeilh	04	26.237	1.325

Ventavon	05	48.118	2.431
Villebois-les-Pins	26	571	29
TOTAL		871.785	44.035

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le premier Vice-Président,
Gérard TENOUX
Par suppléance, pour le Président empêché



La secrétaire de séance,
Cécile LIOTARD

Publiée le : 26 FEV. 2026